

Année scolaire 2017-2018

Mou enfant est né en 2014 ?

JE L'INSCRIS  
À L'ÉCOLE MATERNELLE



**SE PRÉSENTER EN MAIRIE, AU SERVICE ÉDUCATION  
DU LUNDI 5 DÉCEMBRE  
AU SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2016  
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS NÉS EN 2014**

Horaires d'ouverture du Service éducation :  
Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h15  
Samedi : 9-12h

Tél : 01 39 22 53 94 - 01 39 22 53 62  
ou 01 39 22 55 73



**POISSY**

Hôtel de Ville de Poissy  
Place de la République  
BP 63081 - 78303 Poissy cedex-  
Tél. 01 39 22 56 40

 [www.ville-poissy.fr](http://www.ville-poissy.fr)

**Pièces à fournir pour une inscription scolaire :**

- ▶ le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (traduit en français si nécessaire),
- ▶ le carnet de santé de l'enfant avec ses vaccinations à jour, (DT Polio obligatoire),
- ▶ un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'électricité ou de téléphone) de moins de 3 mois,
- ▶ pour les parents divorcés ou séparés, le jugement de divorce ou de séparation stipulant les modalités de garde de l'enfant.

POUR LES FAMILLES HÉBERGÉES,  
EN SUPPLÉMENT DES DOCUMENTS CI-CONTRE :

- ▶ un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois,
- ▶ un justificatif de domicile au nom de la famille hébergée à cette même adresse (attestation sécurité sociale, CAF...),
- ▶ une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, établie en présence de l'hébergé et sur production de l'original et d'une photocopie d'un document attestant de son identité.